



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 août 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-huitième session

Point 71 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,  
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :  
application intégrale et suivi de la Déclaration  
et du Programme d'action de Durban**

## Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

### Note du Secrétariat\*\*

1. Au paragraphe 5 de sa résolution [45/24](#), le Conseil des droits de l'homme a prié le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de lui soumettre, ainsi qu'à l'Assemblée générale, dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un rapport annuel sur toutes les activités relatives à son mandat. Au paragraphe 17 de sa résolution [77/205](#), l'Assemblée a invité le Conseil à continuer de lui présenter un rapport sur les travaux du Groupe de travail par l'intermédiaire de la Présidente de ce groupe, et invité à cet égard celle-ci à engager avec elle, à sa soixante-dix-huitième session, un dialogue interactif au titre de la question intitulée « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ».

2. Conformément à la pratique établie visant à éviter les doublons, en 2023, le Groupe de travail a soumis un rapport annuel de synthèse à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. En conséquence, le Secrétariat a l'honneur d'appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur le document [A/HRC/54/67](#) et ses additifs, ainsi que sur le document [A/HRC/54/71](#).

---

\* [A/78/150](#).

\*\* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons indépendantes de la volonté du bureau auteur.

